

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 31/05/2018

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants du premier degré spécialisés – rentrée de février 2019

Référence : BO n° 22 du 31/05/2018

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°22 du 31 mai 2017 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **un poste en Nouvelle-Calédonie** à la rentrée scolaire de février 2019.

Attention :

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAPSAIS/CAPA-SH options, A, B, C, D et F peuvent faire acte de candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **vendredi 15 juin 2018**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis motivé, à la direction académique – pôle 1^{er} degré – pour le **vendredi 22 juin 2018**.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH